



Avis à la population d'Echarlens

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la révision de son PAL (plan d'aménagement local), la commune d'Echarlens a le devoir de s'assurer que toutes les activités, les aménagements, les constructions et les normes de sécurité soient en conformité avec les zones où ils sont situés.

C'est notre bureau d'urbanisme, Urbasol, qui est chargé de parcourir le territoire communal et de procéder à ces éventuelles vérifications. Afin de mener à bien leur tâche, les collaborateurs sur le terrain, peuvent être amenés à vous solliciter pour répondre à quelques questions, voire vous demander de pouvoir effectuer une vision plus précise. Ils pourront ainsi réunir tous les éléments nécessaires à la mise en conformité des différentes zones dans la commune.

Nous vous remercions d'ores et déjà de leur réserver un bon accueil.

Tout en restant à votre disposition pour toute information supplémentaire, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Conseil communal

Echarlens, le 20 janvier 2017